

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 05.03.2024

CONSIDÉRER LE PREMIER PILIER DE MANIÈRE GLOBALE

Il faut une 13^e rente AI

Après la décision claire en faveur d'une 13e rente AVS, le Conseil fédéral et le Parlement sont appelés à préserver l'unité du 1er pilier dans la garantie du minimum vital et à ne pas désavantager les bénéficiaires de rentes AI. Pour cela, il faut une 13e rente AI.

Pour de nombreux bénéficiaires de rentes, la 13e rente AVS est une contribution nécessaire à la couverture des besoins vitaux. C'est encore plus vrai pour les bénéficiaires de rentes AI. Près de la moitié d'entre eux perçoivent aujourd'hui des prestations complémentaires, car la rente AI ne suffit pas à assurer leur existence. L'augmentation du coût de la vie touche particulièrement les rentiers AI.

Le 1er pilier comprend aujourd'hui les prestations de vieillesse et de survivants ainsi que les prestations de l'assurance-invalidité et les prestations complémentaires. Jusqu'à présent, le 1er pilier a été traité à juste titre comme une unité. Les montants des rentes de vieillesse et des rentes d'invalidité sont donc identiques. Dans les deux systèmes, les rentes devraient permettre d'assurer l'existence. Nous en sommes également très loin pour les rentes d'invalidité. Il est donc logique que toutes les prestations du premier pilier soient augmentées. Cela signifie qu'en plus des rentes de vieillesse, les rentes d'invalidité doivent être versées 13 fois. Inclusion Handicap demande au Conseil fédéral et au Parlement d'en tenir compte lors de la mise en œuvre de l'initiative pour une 13e rente AVS.

Renseignements

Matthias Kuert Killer, Responsable politique Inclusion Handicap
matthias.kuert@inclusion-handicap.ch / 078 625 72 73

Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,7 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faitière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 22 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | Geliko (Conférence suisse des ligues de la santé) | inclusione handicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | Pro Audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse